



Inventaire de la Biodiversité Communale de Melun Bilan 2014-2016



Bordée par la forêt de Bréviande et le massif de Fontainebleau, Melun bénéficie d'une ceinture verte, renforcée par la vallée de la Seine et les nombreux parcs et jardins qui participent au patrimoine naturel.

La biodiversité ordinaire comme remarquable est essentielle à l'équilibre des villes, elle constitue un patrimoine vivant qu'il est de notre devoir de transmettre en bon état aux générations suivantes. Mais au-delà de la faune et la flore, la richesse de la biodiversité c'est aussi la qualité de notre nourriture, notre eau, notre air, notre santé, nos paysages. Or, aujourd'hui, en France comme ailleurs, la biodiversité s'érode régulièrement. Il est vital de la préserver pour renforcer l'unité urbaine et le rôle de ville verte.

Pleinement dans la continuité de la politique environnementale (Agenda 21 local, zéro phyto sur voirie et espaces verts, lutte biologique, refuge pour la faune, etc.), Melun a demandé en 2013 aux naturalistes de Seine-et-Marne environnement (SEME) de réaliser un inventaire complet de la biodiversité communale.

Ce projet, volontaire et innovant, s'est déroulé sur 3 ans (2014-2016). Il consiste en un vaste programme d'inventaires naturalistes effectués sur l'ensemble de la commune. Plusieurs objectifs ont été recherchés dans le cadre de ce projet : améliorer les connaissances sur la biodiversité ; étudier la « répartition » de cette biodiversité sur le territoire communal ; permettre une meilleure prise en compte de cette richesse naturelle dans l'aménagement urbain ; sensibiliser et associer les Melunais à la biodiversité communale. Pour cela, les prospections de terrain ont été réalisées en grande partie par Seine-et-Marne environnement. Cependant, ce projet ambitieux s'est appuyé sur le principe de la « science participative ». Les habitants, les agents municipaux du Développement durable et des Espaces verts, les publics scolaires de la commune ont été sensibilisés afin de participer activement à la collecte des données sur leur territoire. Avec plus de 1 000 personnes sensibilisées au cours de différentes animations, ce projet a permis de fédérer les citoyens autour de ce sujet essentiel.

Merci aux nombreux contributeurs aux côtés de Seine-et-Marne environnement pour leur aide précieuse dans l'acquisition d'une meilleure connaissance du territoire, essentielle pour réapprendre à cohabiter avec la nature en ville.

Bonne lecture à tous,

Louis Vogel,
Maire de Melun

Marie-Hélène Grange,
Adjointe au Maire en charge du Développement durable et des Espaces verts



Pour aller plus loin, le bilan complet de l'inventaire de la biodiversité communale est disponible sur le site www.melun.fr

À noter : les termes marqués d'un astérisque* sont définis dans le glossaire page 19

Au début de ce programme d'inventaire, **539 espèces étaient déjà connues** sur le territoire communal. Cette connaissance était issue de nombreuses bases de données* et de diverses études déjà réalisées sur la biodiversité du parc Faucigny Lucinge pour la commune de Melun (Atout Nature, OPIE, D. Feuillas) en 2010.

L'inventaire réalisé sur 3 ans dans le cadre du projet a permis d'améliorer cette connaissance. Ainsi **291 nouvelles espèces** se sont ajoutées au 539 déjà connues portant à **830 le nombre total d'espèces recensées** à ce jour sur le territoire communal.

Les espèces les plus fréquentes à Melun :



Le **Merle**¹ (*Turdus merula*) et le **Pigeon ramier**² (*Columba palumbus*) pour les oiseaux. Ces deux espèces, dites généralistes, sont particulièrement adaptées à la présence de l'Homme.



La **Piéride de la rave**³ (*Pieris rapae*) est l'insecte le plus abondant. Ce papillon de jour affectionne toutes sortes de milieux ouverts (prairie, bande enherbée, etc.)



Le **Calopteryx éclatant**⁴ (*Calopteryx splendens*) pour les odonates* (libellules et demoiselles). Le mâle de cette demoiselle, familière des cours d'eau, est facilement reconnaissable à son corps bleu métallisé et ses ailes partiellement noires.



Le **Conocéphale commun**⁵ (*Conocephalus fuscus*) pour les orthoptères* (criquets et sauterelles). On retrouve cette sauterelle à tête conique dans des zones herbacées (espace vert en gestion différenciée, prairie, etc.).

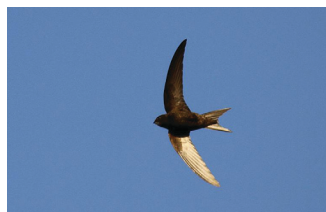


Les espèces spécialistes* de Melun à protéger :

À l'inverse des espèces dites généralistes, ces espèces dépendent d'habitats spécifiques et sont de ce fait sensibles aux modifications et à la banalisation de l'environnement et du patrimoine bâti, y compris au sein des villes.



C'est le cas du **Martinet noir**¹ (*Apus apus*), un oiseau migrateur qui bénéficie des cavités dans les vieux murs pour nidifier.



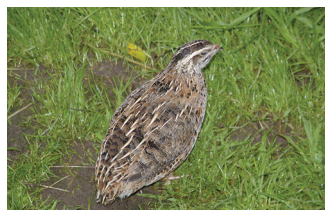
L'**Agrion à larges pattes**² (*Platycnemis pennipes*) nécessite quant à lui la présence d'un milieu aquatique pour se reproduire et de zones riches en insectes pour son alimentation.



L'**Alyte accoucheur**³ (*Alytes obstetricans*) est un petit crapaud, chez qui le mâle a la particularité de porter les œufs sur ces pattes arrières. Il se caractérise aussi par son adaptation aux milieux artificiels : il peut se reproduire dans des lavoirs, des abreuvoirs, des bassins maçonnés, etc. C'est donc une espèce traditionnellement liée aux humains.



La **Caille des blés**⁴ (*Coturnix coturnix*) est un oiseau qui trouve refuge au sein de prairies, champs de céréales et étendues de luzerne. Elle a régressé suite à l'évolution de l'agriculture moderne.



Les différents types de milieux à Melun



milieu urbain



milieu rural



espace rudéral*




zones humides




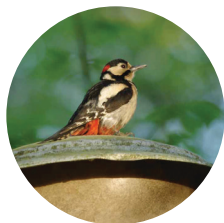
bois / forêt



 L'**Hydrocharis des grenouilles**¹ (*Hydrocharis morsus-ranae*), plante aquatique dont les feuilles ressemblent (en plus petites) à celles du nénuphar, se développe en bord de Seine au milieu d'un herbier de nénuphars.



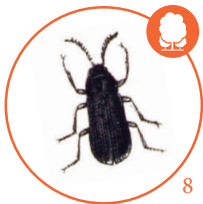
 Le **Gomphe à pinces**² (*Onychogomphus forcipatus*) est une libellule qui affectionne les cours d'eau ensoleillés (habituellement rocheux). Des émergences (sorties de l'adulte volant) ont été observées sur l'île Saint-Etienne.



 Le **Pic épeichette**³ (*Dendrocopos minor*), plus petit représentant de la famille des Pics, a été observé à quatre reprises au sein de la commune dans les vieux bois.

Ainsi que :

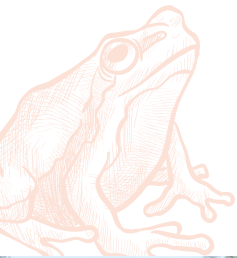
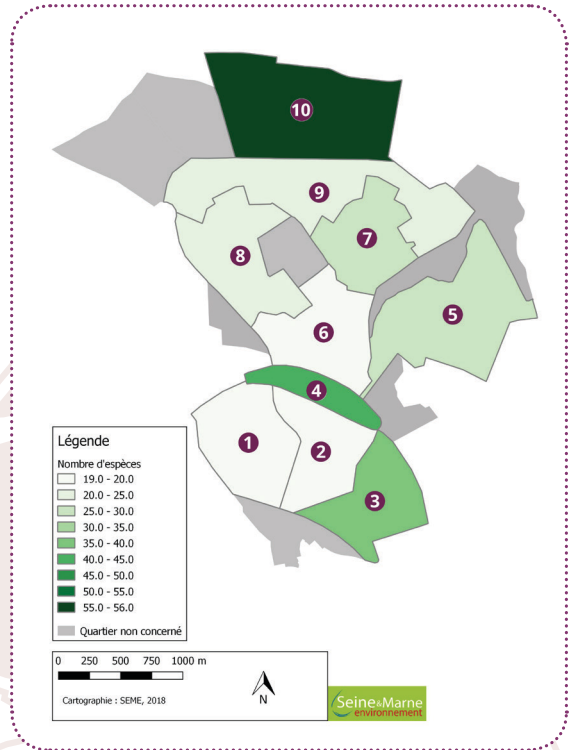
- la **Belladone**⁴ (*Atropa belladonna*),
- le **Gaillet de Paris**⁵ (*Galium parisiense*),
- le **Pouillot fitis**⁶ (*Phylloscopus trochilus*),
- le **Lacon des chênes**⁷ (*Lacon querceus*),
- et le **Cerophytum elateroides**⁸ (un coléoptère)



La commune a été « découpée » en plusieurs secteurs étudiés séparément pour révéler la richesse spécifique propre à chacun d'eux.

Des sondages ont été réalisés sur **10 secteurs** (carte ci-contre).

Les 3 grands espaces verts de la ville, présentés par la suite, ont fait l'objet d'inventaires naturalistes plus poussés.



Ce travail a permis de déterminer :

- › des secteurs d'intérêt en termes de biodiversité (diversité de milieu, présence d'espèces généralistes et spécialistes)
- › et des secteurs essentiellement composés d'espèces généralistes adaptées à la présence humaine.

Une mesure répliquable dans le temps : les inventaires réalisés dans le cadre de l'Inventaire de la Biodiversité Communale de Melun pourront faire l'objet de suivis dans les années à venir.

Cette technique permettra à la commune de mesurer l'évolution de la biodiversité plus tard en appliquant ces mêmes méthodes.



Secteurs très urbanisés :

- › n° 1 (Varenes / Dr Pouillot)
- › n° 2 (Saint-Ambroise / Dajot)
- › n° 5 (quartier de l'Almont)
- › n° 6 (centre-ville)
- › n° 7 (avenue de Meaux)
- › n° 8 (Patton / St-Barthélémy)
- › n° 9 (Montaigu / Mézereaux / Plateau de Corbeil)

Ces secteurs, très urbanisés, sont relativement pauvres en termes de biodiversité, notamment en ce qui concerne les insectes et accueillent surtout des espèces généralistes.

Pour les oiseaux, on peut citer :

- la **Mésange charbonnière**¹ (*Parus major*)
- le **Pinson des arbres**² (*Fringilla coelebs*)

Et aussi des spécialistes du bâti aux exigences modérées :

- le **Rouge-queue noir**³ (*Phoenicurus ochruros*)
- le **Martinet noir** en chasse (*Apus apus*) - voir page 4



Pour les insectes, trois papillons de jour profitent de la présence de fleurs nectarifères sur les espaces verts (privés et publics) pour se nourrir :

- le **Paon du jour**⁴ (*Aglais io*)
- le **Vulcain**⁵ (*Vanessa atalanta*)
- le **Tircis**⁶ (*Pararge aegeria*)





Secteur n° 3

(Lebon / Cooper / stade)

Relativement urbanisé, ce secteur présente des milieux contrastés : une interface avec la Seine ayant conservé un caractère sauvage (berges en partie en gestion favorable à la biodiversité). Elle permet d'accueillir des espèces liées au milieu aquatique comme le **Calopteryx éclatant** (*Calopteryx splendens*) - voir page 3.

Le secteur accueille aussi un cimetière sur lequel l'usage des produits phytosanitaires est fortement réduit avec un enherbement en expérimentation. L'effet positif en faveur de la biodiversité s'en ressent puisqu'on y a découvert plusieurs plantes peu communes comme le **Gaillet de Paris** (*Galium parisiense*) - voir page 5.



Secteur n° 4

(l'île Saint-Étienne)

L'île est située entre deux bras de la Seine. La **proximité du milieu aquatique** permet d'observer des espèces spécifiques. Les berges, gérées en partie en fauche tardive, attirent aussi les libellules dont une espèce patrimoniale, le **Gomphe vulgaire**¹ (*Gomphus vulgatissimus*).

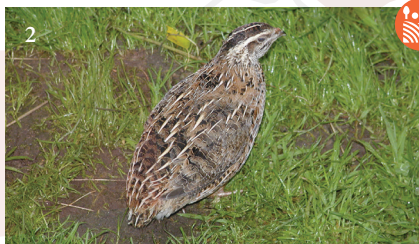


Secteur n° 10

(Butte Beauregard Est)

Présentant un **caractère naturel marqué**, ce secteur se compose en partie de zones ouvertes et de zones agricoles qui sont favorables pour la **Caille des blés**² (*Coturnix coturnix*). Les sondages naturalistes montrent que ce quartier est le plus riche en biodiversité, notamment pour les insectes. Il abrite **plusieurs espèces spécialistes** à protéger.

Une partie de ce quartier est en cours d'urbanisation (éco-quartier et hôpital), aussi il sera utile de suivre l'évolution dans le temps de la présence des espèces.



Les nombreux espaces verts (publics et privés) présents sur la commune jouent un rôle primordial pour l'accueil de la biodiversité.

Trois secteurs dits « grands espaces verts », particulièrement riches en termes de biodiversité, ont fait l'objet de plusieurs inventaires naturalistes :

Parc de Faucigny-Lucinge ■ 10,5 hectares

Secteur le plus étudié, il présente la **richesse spécifique la plus importante**.

Les insectes xylophages (consommateurs de bois) y ont été particulièrement bien étudiés (étude de l'Office Pour les Insectes et leur Environnement - OPIE).


Bien que les boisements soient dominants, il est possible de trouver plusieurs espèces d'orchidées sauvages sur les zones herbacées ouvertes du parc, comme par exemple l'*Ophrys mouche*¹ (*Ophrys insectifera*).

À observer aussi :

- le **Pouillot fitis** (*Phylloscopus trochilus*) - voir page 5. Cet oiseau apprécie les clairières, les milieux semi-ouverts et les lisières fourrés en arbres, en haut desquels le mâle aime chanter.

- la **Cétoine dorée**² (*Cetonia aurata*)
Ce coléoptère* arbore de magnifiques couleurs vertes dorées ou cuivrées. On retrouve l'adulte sur diverses fleurs (rosiers, sureaux, etc.). La larve se développe quant à elle dans les bois très décomposés, les terreaux, les composts.



 Voir le petit guide de l'inventaire de la biodiversité du parc Faucigny-Lucinge à l'usage du promeneur réalisé en 2013 par la ville de Melun à partir des inventaires d'oiseaux (par X. Japiot, naturaliste à Atout Nature), d'insectes (par B. Mériguet, entomologiste à l'OPIE) et flore (par D. Feuillas, phytoécologue). Disponible en Mairie ou à l'Office du Tourisme.

En plus d'une **belle diversité de milieux** (ouverts, boisés et humides), le parc bénéficie d'une **gestion favorable à la biodiversité** dite différenciée*. Cela se traduit par une **diversité floristique** plus importante que sur les autres parcs.

De plus la présence de **zones humides** permet à **cinq espèces d'amphibiens***, comme le **Crapaud commun**¹ (*Bufo bufo*) de s'y reproduire. Cet amphibien protégé à l'échelle nationale, s'accommode de milieux variés et souvent à proximité de l'Homme.



À observer aussi :



- La **Céphalanthère à grandes fleurs**² (*Cephalanthera damasonium*)

Cette orchidée a été redécouverte dans le parc Debreuil ainsi que dans le parc de Faucigny-Lucinge suite à la mise en œuvre d'une gestion favorable à la biodiversité.

- La **Leptophye ponctuée**³ (*Leptophyes punctatissima*)

On retrouve cette petite sauterelle dans des habitats arbustifs ou dans des zones herbacées composées de buissons.



Cet ensemble présente une **diversité de milieux** comparable à celle du parc Debreuil. La biodiversité du parc Spelthorne est toutefois moins riche et l'entretien de ses espaces verts plus prégnant.



À observer aussi :

- La **Laîche aiguë**² (*Carex acuta*)

Cette espèce se développe au niveau de zones humides (marais, rivière, etc.) présentes sur la vallée de l'Almont.



- Le **Renard**³ (*Vulpes vulpes*)

Il n'est pas étonnant de pouvoir observer ce mammifère dans les espaces verts des zones urbaines. Il y vient se nourrir de fruits tombés au sol, de souris, d'insectes et de vers de terre.

- Le **Nacré de la ronce**⁴ (*Brenthis daphne*)

Ce papillon aux ailes arrondies et aux teintes vives est visible entre le mois de mai et le mois d'août. Sa chenille se développe exclusivement sur des ronces.



La commune de Melun mène depuis plusieurs années des actions en faveur de la biodiversité et de l'environnement.

• Zéro phyto

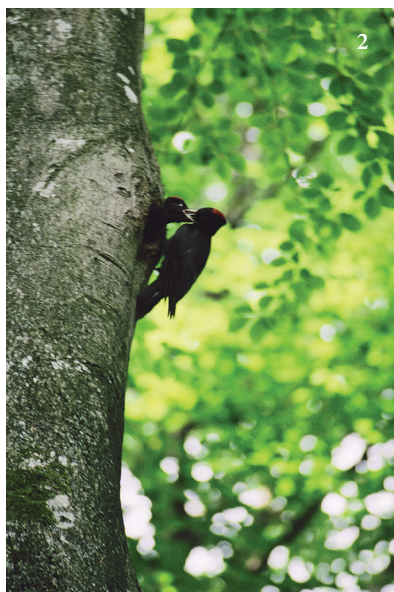
Depuis 2016, la commune est passée en zéro phyto sur la **voirie**, les **stades** et les **espaces verts**. L'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires favorise le retour de la biodiversité.

• Gestion différenciée

La commune maintient des milieux ouverts, gérés en **fauche tardive** (notamment en bord de Seine) ce qui est favorable à la biodiversité (plantes, criquets, papillons, etc.)

La conservation de **vieux arbres et de bois mort** au sein des parcs publics bénéficie à de nombreuses espèces (coléoptères, champignons...).

Les arbres âgés ou d'assez gros diamètre, parfois morts ou en fin de vie, sont **favorables à plusieurs coléoptères** dont les larves sont saproxylophages*. Les cavités des vieux arbres sont **utiles pour de nombreux oiseaux forestiers**, comme le Pigeon colombin (*Columba oenas*), le Pic-noir² (*Dryocopus martius*) ou des rapaces nocturnes. Elles peuvent aussi servir à certains mammifères comme les chauves-souris qui y trouvent le gîte en été et parfois même en hiver selon les espèces.



• Sensibilisation

Au cours de ces trois années, la commune en partenariat avec Seine-et-Marne environnement, a organisé les « **mardis de la nature** », journées de sensibilisation à la nature destinées aux habitants et aux services municipaux (Espaces verts, Développement durable), ainsi que des actions de sensibilisation auprès des scolaires.



• Formations

Tout au long de ce travail, le **personnel des espaces verts** de la commune a pu bénéficier de formations sur différentes thématiques (gestion favorable à la biodiversité, refuges à faune, etc.).

Depuis 2013, les services du développement durable et des espaces verts proposent aux habitants des ateliers de jardinage écologique trois fois par an.



L'inventaire de la biodiversité communale a permis de faire le bilan de ces actions, mais également de préconiser des actions complémentaires pour aller plus loin en faveur de la biodiversité.



RENFORCER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Ces éléments sont essentiels pour limiter les conséquences du morcellement du territoire causé notamment par l'urbanisation.

Melun possède un environnement riche. Plusieurs zones d'intérêt écologique réglementées sont présentes à moins de cinq kilomètres du centre-ville.

C'est le cas du site naturel du **Bois de la Rochette**, propriété du Département, situé au sud, qui ouvre sur le grand espace protégé que constitue la **forêt de Fontainebleau**. C'est également le cas du site naturel du **parc de Livry** au sud, de la forêt régionale du **bois de Bréviande** au nord-ouest, du **bois de Boissis-la-Bertrand** à l'ouest, ou encore du **Buisson de Massoury** au sud-est.

La **vallée de la Seine** et les **berges de l'Almont** constituent un **élément important de la trame bleue** à l'échelle du territoire, permettant le déplacement de nombreuses espèces terrestres comme aquatiques.



Il est essentiel de conserver et renforcer ces continuités écologiques, en agissant à l'échelle de la commune et à votre propre niveau.

Ainsi la pratique d'une gestion écologique dans les espaces verts, publics comme privés, représente une voie d'amélioration, notamment pour la flore et les insectes. Cette pratique doit également être maintenue et étendue sur les talus enherbés de bord de routes et dans votre jardin (voir pages 16-17).

Les **continuités écologiques** (ou corridors biologiques) sont des axes permettant le déplacement des espèces entre leurs différents lieux de vie (zone de nourriture, de reproduction...).

Ils peuvent être constitués par des haies, des zones enherbées, des jardins, des cours d'eau, des friches, etc. Cet ensemble constitue la **Trame verte et bleue** et permet aux espèces de se déplacer en fonction du changement climatique.





En complément des actions déjà entreprises, d'autres pratiques favorables à la biodiversité et permettant de renforcer les continuités écologiques peuvent être mises en œuvre à l'échelle de la commune et de ses habitants :

- **Poursuivre la préservation des vieux arbres et du bois mort** au sein des parcs et des jardins. Ils servent de refuges et de source de nourriture pour de nombreuses espèces, notamment en préservant la Trame verte et bleue*.

Les rôles et la biologie des arbres sont détaillés dans la **Charte de l'arbre de Melun** consultable sur le site de commune :

http://www.ville-melun.fr/images/3-MELUN-PRATIQUE/VOIRIE_ENVIRONNEMENT/CHARTRE_DE_L_ARBRE.pdf

- **Favoriser l'enherbement des berges** des cours d'eau. En plus de limiter l'érosion des berges avec leur système racinaire, les espèces végétales serviront de support pour le développement de nombreuses espèces (libellules, papillons, etc.).



Pour **favoriser la biodiversité** au sein de la commune, vous pouvez **devenir acteur** et agir à votre échelle.

Privilégiez les techniques naturelles. Plusieurs actions, simples et véritablement essentielles, peuvent ainsi être mises en place :



- **Arrêtez l'usage de produit phytosanitaire** pour l'entretien de vos espaces.

- Privilégiez la **plantation d'espèces sauvages locales fruitières rustiques** ou **nectarifères** (Aubépine, Cornouiller sanguin, Fusain d'Europe, Noisetier, etc.). Vous pouvez également laisser la flore spontanée locale s'installer pour attirer des insectes divers. *Plus d'informations sur le site de Seine-et-Marne environnement (rubrique Biodiversité > liste des arbres et arbustes locaux).*

- Appliquez une **fauche unique tardive** (automne) sur certains espaces dédiés de votre jardin. Cette technique permet à la faune auxiliaire* de votre jardin de limiter l'impact des indésirables*. Vous pouvez également privilégier une tonte de la pelouse au dessus de 8 cm, cela permettra de maintenir des abris pour la microfaune.

- Accueillez la faune en installant des **refuges** (nichoir à oiseaux, hôtel à insectes, gîte à chauve-souris, etc.) mais également en conservant des **tas de bois mort et de pierres** dans votre jardin.

Les **chauves-souris** par exemple sont de véritables prédatrices. Elles représentent une solution efficace et naturelle **pour réduire le nombre d'insectes indésirables** dans votre environnement immédiat (par exemple les moustiques) sans l'utilisation d'insecticides ou de pesticides. Les **mésanges** quant à elles, peuvent consommer en grand nombre les chenilles processionnaires.

- Privilégiez un **paillage biodégradable** (copeaux de bois, déchets de tonte, etc.) pour votre jardin. Ce type de paillage permet d'**enrichir le sol** en matière organique et de **freiner le développement des plantes indésirables** au potager. Il **abrite de nombreux insectes** et constitue un **réservoir de nourriture** pour certains prédateurs (mésanges, hérissons, etc.)

- Laissez un **passage dans votre clôture** pour permettre la **libre circulation des petits animaux** comme le **Hérisson d'Europe** : un espace de 20 cm en continu sous le treillis ou des ouvertures de 20 x 20 cm. Vous leur permettrez ainsi de se déplacer librement dans leur environnement et bénéficierez de leur appétit pour les limaces et escargots.



Toutes ces techniques visent à préserver la qualité de l'eau sans l'utilisation de produits chimiques, à limiter la consommation en eau en plantant des espèces locales adaptées au sol et au climat⁽¹⁾, à rétablir un équilibre naturel dans son jardin en favorisant l'installation de la faune auxiliaire et enfin à avoir un jardin accueillant toute l'année.

Vous n'avez pas de jardin ?


Plantez sur vos balcons et fenêtres quelques **végétaux aromatiques** dans des pots (thym, lavande, ciboulette, etc.), installez un **hôtel à insectes**, un **nichoir** ou une **mangeoire à oiseaux**.

Vous pouvez également participer à des actions de science citoyenne (*oiseaux des jardins, SPIPOLL, Vigie Nature...*).

Vous pouvez également partager vos observations nature sur la base de données Cettia, et ainsi contribuer à l'amélioration de la connaissance et devenir acteur pour l'environnement :

www.atlasbiodiversite.me77.fr



 ⁽¹⁾ Vous pouvez retrouver des informations complémentaires (liste d'espèces végétales recommandées par exemple) au sein des **Cahiers de recommandations du Plan local d'Urbanisme de Melun** :

https://drive.google.com/drive/u/0/folders/0B_cAhH4ugySiU0xYTk9PRDVoZGc



Photo : Punaise à pattes rouges (*Carpocoris purpureipennis*), G. Larregle

Amphibiens

Regroupent les anoues (grenouilles et crapauds) et les urodèles (salamandres et tritons). Les amphibiens ont la particularité d'être des espèces spécialistes.

Base de données

Les bases de données utilisées dans le cadre de l'inventaire de la biodiversité communale sont :

- l'Inventaire National du patrimoine naturel (INPN)
- *Flora* du Conservatoire botanique national du Bassin Parisien (CBNBP)
- *Cettia*, base de l'IAU IDF-ARB (auparavant Natureparif) et Seine-et-Marne environnement.

Coléoptère

Insecte possédant une paire d'ailes externes rigides, nommées « élytres » qui protègent les ailes internes servant à voler (exemple : coccinelle).

Espèces spécialistes

À l'inverse des espèces dites généralistes, ces espèces dépendent d'habitats spécifiques. Leurs exigences écologiques sont plus importantes.

Faune auxiliaire

Se dit des espèces qui assurent des missions bénéfiques pour le jardin. On peut les classer en plusieurs catégories :

- les pollinisateurs (abeille, bourdon...) jouent un rôle fondamental dans la reproduction des plantes et dans la production végétale.
- les décomposeurs (le ver de terre...) transforment la matière organique en matière minérale assimilable par les plantes.
- les prédateurs régulent les populations de ravageurs.

Gestion différenciée

Mode d'entretien des espaces verts variant l'intensité de gestion suivant l'usage des espaces. Les moins gérés sont favorables à la biodiversité.

Indésirables

Se dit des espèces aux effets négatifs sur le jardin (pucerons et escargots qui dévorent les feuilles par exemple).

Odonates

Ensemble d'insectes regroupant les libellules et demoiselles. Tout comme les amphibiens, les odonates sont des espèces dites spécialistes.

Orthoptères

Ensemble d'insectes regroupant les criquets, sauterelles et grillons.

Rudéral

Se dit d'un milieu involontairement modifié à cause de la présence de l'homme (décombres, bords des chemins, friches, voisinage des habitations)

Saproxylrophages

Ce terme désigne les organismes se nourrissant de bois décomposé.

Trame verte et bleue

Voir encadré page 14



melun



Ville de Melun

16, rue Paul Doumer

77011 MELUN Cedex

servicedd@ville-melun.fr

ville-melun.fr



LIENS UTILES

- ville-melun.fr/melun-pratique/developpement-durable/252-agenda-21
- ville-melun.fr/melun-pratique/urbanisme/54-plan-local-d-urbanisme
- seine-et-marne-environnement.fr
- atlasbiodiversite.me77.fr
- vigienature.mnhn.fr
- spipoll.org

Seine-et-Marne environnement

18 allée Gustave Prugnat

77250 Moret Loing et Orvanne

Tél. : 01 64 31 11 18 - contact@me77.fr

www.seine-et-marne-environnement.fr

Seine & Marne
environnement

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT



Impression encres végétales